

# BORMES LES MIMOSAS / Un nouveau traitement pour les palmiers

**BORMES LES MIMOSAS / Un nouveau traitement pour les palmiers :**



Bormes les Mimosas, une des villes les plus fleuries de France, s'est toujours engagée pour préserver son patrimoine botanique. Les palmiers, symboles forts des villes du bassin méditerranéen, sont menacés par l'invasion de charançon rouge. Un véritable danger sur lequel le service des espaces verts, dirigé par Gilles Augias, s'est penché en proposant à la nouvelle municipalité un traitement par micro-injection. En injectant directement l'insecticide composé d'une substance d'origine naturelle (l'emamectine issue d'une fermentation bactérienne) et d'une formulation chimique afin de stabiliser le produit directement dans le stipe du palmier, cette méthode réduit les risques pour le public, pour le personnel des espaces verts et pour l'environnement. Rapidement acheminé par la sève vers la couronne du palmier, le produit permet de cibler le lieu d'activité du charançon rouge et de l'éliminer.

Les services de l'Etat ayant homologué cette nouvelle méthode\*, la commune de Bormes les Mimosas a ainsi procédé fin juin à l'injection du traitement sur 53 palmiers de type Phoenix Camariensis. Les 12 autres palmiers restants seront surveillés attentivement et le service appliquera une autre stratégie afin de comparer l'efficacité des deux méthodes de lutte.

Une nouvelle méthode moins coûteuse dont les particuliers pourront également bénéficier. Un numéro spécial (mairie) sera mis en place afin de grouper les interventions et réduire ainsi le coût des traitements.

Une campagne d'information sera réalisée dès le début de l'année 2015 auprès des Borméens. La stratégie 3, en phase de test sur la commune, est un véritable espoir pour sauver les palmiers !

Rappel : Tout foyer possédant un palmier de type *Phoenix Canariensis* attaqué par le charançon rouge doit le déclarer en mairie et auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Provence Alpes Côte d'Azur. Des mesures, un protocole pour la surveillance et l'éradication sont obligatoires et doivent être respectés pour la destruction des foyers de charançon rouge.

\*stratégie 3 : article 21/07/2010 modifié le 25/03/2014.  
Autorisation d'application de janvier au 30 juin 2014

**SOURCE /**

**VILLE DE BORMES LES MIMOSAS**